

	CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2022	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2022-17	
	Nature de l'acte : 7.10 - Actes financiers divers	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 09 Votants : 10

Le 30/03/2022 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleverdoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 22/03/2022, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procurator(s) : MATHIEU-ZAKI Maryline (procurator à MATHIEU Christophe)

Absent(s) représentés : MATHIEU-ZAKI Maryline

Secrétaire de séance : MAIRE Lucien

09 – VENTE IMMOBILIERE – ANCIENNE CURE

Offre nette vendeur à 116 000 €

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que l'ancienne cure, n'ayant plus de locataire depuis le 1^{er} septembre 2020, les membres du conseil avaient donné leur accord pour mettre le bien à la vente.

Monsieur Pascal COURTOIS rappelle qu'aujourd'hui, comme le bien n'est plus une cure, il n'y a plus d'affectation à l'usage du public (désaffectation matérielle). Le bien est donc déclassé du domaine public, et dépend du domaine privé de la commune, car désaffecté, et qu'il peut être librement cédé.

La délibération n° DEL 2022-02 prise lors du conseil municipal du 26 janvier 2022 autorisait Monsieur le Maire à signer un contrat sans exclusivité avec des professionnels de l'immobilier et de pouvoir signer un compromis à un prix planché de 120 000 € net vendeur.

L'agent mandataire Bruno DELHAYE a eu une proposition à 125 000 € (Frais d'Agence Inclus). Le montant de la commission est de 9 000 € à la charge du vendeur soit 116 000 € net vendeur.

Monsieur Pascal COURTOIS demande aux membres du conseil municipal d'accepter ou non la proposition négociée par la SAS 3G immobilier – le Plaza 4 bis, Avenue d'Aléry – 74 000 Annecy titulaire du mandat n° 154874 en date du 28/01/22 représenté par Monsieur DELHAYE Bruno, agent mandataire.

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- De mettre en vente l'ancienne cure au prix de 116 000 € net vendeur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à régulariser un avant-contrat et la vente définitive auprès de la SCP BERNARD-MANDRAN, Notaires Associés à VALSERHÔNE.

Les signatures suivent au registre

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Pascal Courtois", is written over the seal.

Pascal COURTOIS

Nomenclature télétransmission :

7.10 - Actes financiers divers

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 05/04/2022
- Affichée le 05/04/2022
- Certifiée exécutoire le 05/04/2022



Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Pascal Courtois", is written over the seal.

Pascal COURTOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : VENTE IMMOBILIERE - ANCIENNE CURE

Date de transmission de l'acte : 05/04/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 05/04/2022

Numéro de l'acte : DEL2022-17 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20220330-DEL2022-17-DE

Date de décision : 30/03/2022

Acte transmis par : Pascal COURTOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Acte à classer

DEL2022-17

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-04-05T17-46-29.00 (MI236674531)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20220330-DEL2022-17-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : VENTE IMMOBILIERE - ANCIENNE CURE

Date de décision : 30/03/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. DiversActe : [DEL 2022-17 - vente de l'ancienne
cure.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/04/22 à 17:46

Par [COURTOIS Pascal](#)

Transmis

Date 05/04/22 à 17:46

Par [COURTOIS Pascal](#)

Accusé de réception

Date 05/04/22 à 17:53